

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GENERALE EXTRAORDINAIRE

CLUB NEAUPHLEEN DE POKER

26 novembre 2021 - 20H

Personnes présentes : 27 dont 23 votants (liste jointe)

Absents excusés : 7 (liste jointe)

ORDRE DU JOUR

Intégration de la réduction de la cotisation en mi- saison :

La cotisation annuelle est fixée annuellement, celle-ci s'élève pour la saison complète 2021/2022 à :

- 30 euros pour les Neauphléens,
- 35 euros pour les non-Neauphléens
- 50 euros pour les couples quelle que soit leur domiciliation

Toutefois, afin de permettre à de nouveaux adhérents de rejoindre notre club, nous proposons une inscription au démarrage de la saison B se déroulant du 4 février 2022 au 31 juillet 2022, pour une somme réduite à 20 euros. Cette somme est redevable avant le 1^{er} tournoi joué en saison B.

Vote pour l'Intégration de la réduction de la cotisation en mi- saison

23 votants : 23 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 voix ABSTENTION

La mesure est approuvée à l'unanimité

Le règlement intérieur et les statuts pourront être modifiés en cas de reconduction de la mesure pour les années suivantes.

SUJETS ABORDES EN SEANCE :

- Les futures récompenses des vainqueurs
- Mesures liées au pass sanitaire pour 2022
- Club Des Clubs : Résultat du CNEC
- Club Des Clubs : démarrage du CNIC on Line
-

Bastien MOYET, Secrétaire adjoint du club met fin à l'assemblée générale.

--

**SIGNATURE Vice-Président
Christophe DA SILVA**

--

**Signature Trésorier
Bertrand DANNEPOND**

--

**Signature Vice-secrétaire
Bastien MOYET**